

■ Édito

Le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles et la crise financière touchent chacun d'entre nous, citoyens, chefs d'entreprises, élus des collectivités... Cette situation nous oblige à agir collectivement et sans attendre. La SEVE, à l'initiative des élus de Puy Saint André, est une réponse à ces défis. Première société de ce type en France, elle a déjà montré son efficacité. Elle est un exemple et une référence sur le territoire. Pour plus de démocratie, et on l'espère plus d'échanges, elle a ouvert son conseil d'administration à un de vos représentants. Cet outil porteur d'avenir est désormais sous la responsabilité de chacun d'entre nous pour amplifier son action et véhiculer de l'optimisme sur notre territoire béni par les dieux de l'énergie.

Transmettons notre énergie pour valoriser celle de notre territoire. Communiquons autour de nous pour une consommation plus sobre et moins nuisible. Au-delà de celui de la planète, c'est de l'avenir de l'humanité dont nous sommes responsables.

Merci à tous de participer à la solution !

Pierre LEROY,
Président de la SEVE

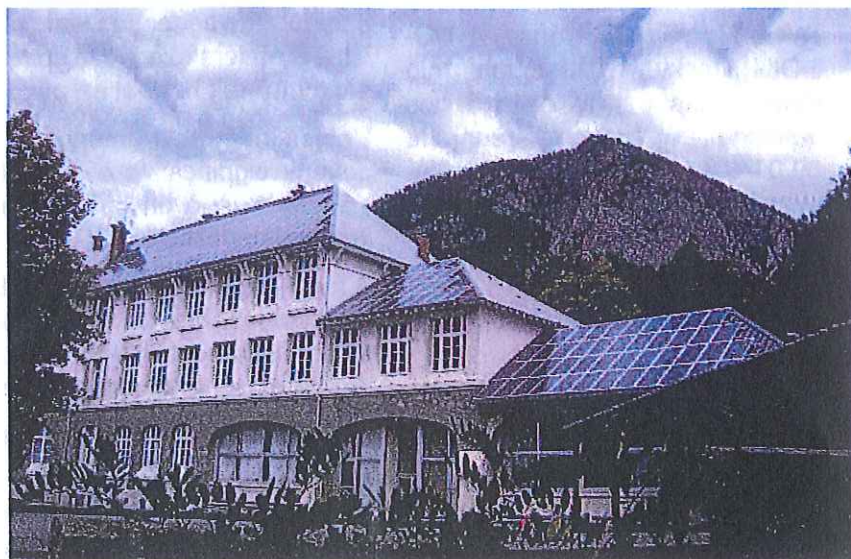
P.S. : ce bulletin d'information n° 2 fait suite à la première lettre de la S.E.V.E. de novembre 2011

■ La S.E.V.E. et son capital

Créée officiellement le 18 janvier 2011 avec un capital de 102.000 € (340 actions de 300 €), la S.E.M.L.¹ S.E.V.E. (marque déposée au registre du commerce et de l'I.N.P.I.) a très vite concrétisé son activité (1^{ère} centrale photovoltaïque opérationnelle dès le mois de mai 2011 !), ce qui est le privilège de cette énergie renouvelable. Elle a rapidement fait appel à l'emprunt pour monter en puissance, son capital ne suffisant pas pour faire face au niveau des investissements nécessaires et du nombre de projets qui ne manquaient pas...

Cette situation a amené, moins de 2 ans après sa création, à une augmentation du capital, avec un nouveau tour de table des collectivités publiques et un élargissement des actionnaires privés, des entreprises comme des citoyens. Cette nouvelle opération financière (augmentation du capital de 769.500 €) a été officialisée le 17/10/2013 sur les bases suivantes : le capital est porté à 871.500 € (ce qui, pour mémoire, représente quand même 5,7 M. de Francs !), répartis entre collectivités publiques à hauteur de 53,1% (1.543 actions de 300 €) et 46,9% pour les actionnaires privés (voir ci-après la répartition du capital). Il convient de rappeler que dans le cadre juridique d'une S.E.M.L. le capital minimum détenu par les collectivités publiques doit être de 50% et au maximum de 85%.

¹ S.E.M.L. : Société d'Économie Mixte Locale



Toiture photovoltaïque de l'école de Mi-chaussée à Briançon.



■ La S.E.V.E. et ses actionnaires depuis le 17/10/2013

Nom	Groupe	Nb. Actions	Montant Capital	% Capital
Commune de Puy Saint André	Public	675	202.500 €	23,23%
Communauté de Communes du Briançonnais	Public	833	249.900 €	28,70%
Commune de Saint Martin de Queyrières	Public	34	10.200 €	1,17%
Commune de L'Argentière La Bessée	Public	1	300,00 €	0,03%
E.D.S.B.	Privé (personne morale)	1 017	305.100 €	35,00%
Holding Bérard-Abelli	Privé (personne morale)	35	10.500 €	1,20%
Energie Partagée Investissement	Privé (personne morale)	18	5.400 €	0,62%
54 Actionnaires Citoyens	Privé (personnes physiques)	292	87.600 €	10,05%
TOTAL = 61 actionnaires	Public : 53,10% Privé : 46,90%	2 905	871.500 €	100,00%

■ Le Conseil d'Administration : 7 administrateurs

- **Communauté de Communes du Briançonnais** : 2 représentants - DAERDEN Francine et un deuxième conseiller communautaire à nommer.
- **Communes** : 2 représentants de la commune de PUY SAINT ANDRÉ - CHARDRONNET Luc et LEROY Pierre.
- **E.D.S.B.** : 2 représentants - BOUCHIÉ Thierry et PLATON Marc.
- **Actionnaires Citoyens** : HOUDOIN Jacky, représentant élu pour 6 ans par le collège des actionnaires citoyens réuni le 09/01/2014 en assemblée plénière.

• Président de la S.E.V.E. :

LEROY Pierre (poste de droit à un actionnaire public)

• Directeur de la S.E.V.E. :

DUMAY Jean-Luc (détaché de l'E.D.S.B. à temps partiel)

Toiture photovoltaïque de la Ressourcerie La Miraille à Saint Martin.



■ Pourquoi être Actionnaire ? Et pour quoi faire ?

Bien évidemment pour soutenir l'objet même de la S.E.M.L. qui figure dans ses statuts : produire des énergies renouvelables dans la Région P.A.C.A. et prioritairement dans le département des Hautes-Alpes, et aussi contribuer à la maîtrise de l'énergie sous toutes ses formes.

Dans la phase de montée en puissance de cette société, il n'est pas opportun de céder ses actions ni de les rémunérer par des dividendes, les 2 premiers exercices comptables étant d'ailleurs déficitaires, ce qui est tout-à-fait normal en phase de démarrage.

L'objectif est bien entendu de dimensionner l'entreprise pour la faire devenir significative d'ici quelques années. Chaque actionnaire participera ainsi à un contrepoint, si minime soit-il, aux énergies dites conventionnelles...

A moyen terme, les résultats bénéficiaires de la S.E.M.L. permettront de distribuer des dividendes, ceci uniquement après que les réserves financières légales aient été constituées (5% minimum des bénéfices annuels pour atteindre 10% du capital au minimum).

Il faudra être suffisamment patient pour arriver à cette échéance.

À l'heure actuelle, sur 54 actionnaires citoyens, 27 sont des habitants de PUY SAINT ANDRÉ (soit 50%), 12 de BRIANÇON (22,2%) et les autres sont répartis sur le Nord des Hautes-Alpes, voire dans d'autres départements...



■ Les Centrales de la S.E.V.E., les emprunts et les productions annuelles

N°	Implantation	Nature financement	Composants	Puissance	Date mise en service	Coût réalisation**
1	Ancienne Mairie Puy St André	Photovoltaïque (fonds propres)	12 panneaux	2,76 kWc	11/05/11	14.622 € H.T.
2	Mairie actuelle Puy St André	Photovoltaïque (fonds propres)	64 panneaux	14,72 kWc	20/10/11	48.464 € H.T.
3	Ancienne cure Kimpina Puy St André	Photovoltaïque (fonds propres)	34 panneaux	7,82 kWc	03/11/11	34.314 € H.T.
4	Ressourcerie La Miraille St Martin de Queyrières	Photovoltaïque (prêt C.I.C.)	512 panneaux	99,84 kWc	14/09/12	257.423 € H.T.
5	Ecole Mi-Chaussée Briançon	Photovoltaïque (prêt C.I.C.)	171 panneaux	33,35 kWc	14/09/12	92.886 € H.T.
6	Ecole Pont de Cervières Briançon	Photovoltaïque (prêt C.I.C.)	148 panneaux	30,34 kWc	08/10/12	93.707 € H.T.
7	Skate Parc quartier Colaud - Briançon	Photovoltaïque (prêt C.I.C.)	368 panneaux	92,00 kWc	28/06/13	183.000 € H.T.
8	Services techniques Puy Chalvin Puy St André	Photovoltaïque (fonds propres)	30 panneaux	9,00 kWc	27/08/13	28.334 € H.T.
9	Crèche des Petites Boucles Briançon (CCB)	Photovoltaïque	214 panneaux	53,50 kWc	20/03/14	120.130 € H.T.
TOTAL			1553 panneaux	343,33 kWc		872.880 € H.T.

* kWc = kilowatt-crête

** Coûts d'installation et de raccordement au réseau



Toiture photovoltaïque de l'école de Pont de Cervières à Briançon.

Production annuelle

- Production électrique **2011** : 7.087 kWh (seulement à partir du 11/05/2011)
- Production électrique **2012** : 70.228 kWh
- Production électrique **2013** : 295.139 kWh
- Production électrique **2014** : 367.323 kWh (prévision !)

Les 4 emprunts ont tous été souscrits auprès du C.I.C., sur la base du taux le plus bas après appel d'offres. Ils représentent un total d'environ 410.000 € empruntés, les 4 sur des durées de 15 ans. Pour assurer la meilleure trésorerie, la S.E.M.L. a aussi utilisé ce qu'on appelle des avances en comptes courants d'actionnaires qui ont été remboursés en actions au moment de l'augmentation de capital.

Précision technique

kWc est l'abréviation de Kilowatt-crête. Cette unité est utilisée pour caractériser uniquement les matériaux photovoltaïques. Le Watt-crête caractérise la puissance d'un panneau solaire. En moyenne, un Watt-crête correspond à la puissance d'une cellule monocristalline d'une surface de 10 cm². La puissance-crête représente la puissance délivrée par le panneau au point de puissance maximum avec un ensoleillement optimum et une température de panneaux à 25°C.



■ Les Centrales en cours de réalisation (2014) ou en projets

N°	Implantation	Nature	Composants	Puissance	Date mise en service	Coût réalisation
10	Hangar Régie des Ordures Ménagères Pont La Lame Puy Saint André (CCB)	Photovoltaïque	?? panneaux	19,75 kWc	2014	N.C.
11	Maison de la Géologie Puy Saint André (CCB)	Photovoltaïque	?? panneaux	56,42 kWc	?	N.C.

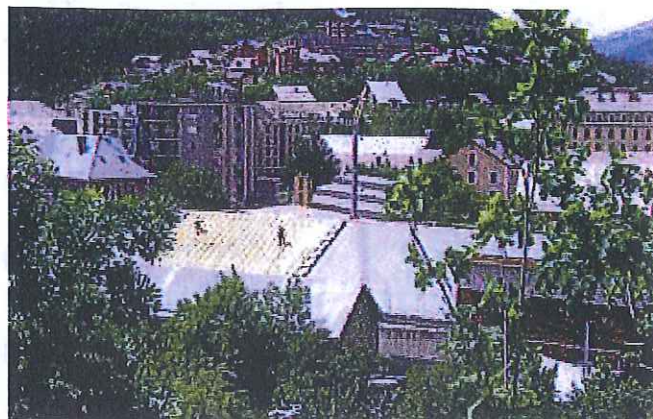
En projet également, à l'échéance de fin 2014/début 2015, la création d'un site Internet pour communiquer auprès du grand public.

■ BILAN 2013

Sans dévoiler tous les chiffres qui vous seront exposés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous pouvons d'ores et déjà vous communiquer les chiffres suivants :

Le chiffre d'affaires 2013 s'élève à 91.378 €, en très majeure partie constituée de la production d'énergie qui est rachetée par E.D.S.B. et E.D.F. à un prix réglementé par l'État (contrats avec engagement de tarif de 20 ans). Hélas on constate une baisse au fur et à mesure de la signature des nouveaux contrats (0,2361 €/kWh en juin 2013, 0,2249 €/kWh en août 2013 et à moins de 0,14 €/kWh depuis mars 2014 !)...

Le résultat d'exploitation 2013 (= résultat de l'activité de production) s'élève à + 28.783 € et le résultat final, après produits financiers, remboursements des emprunts et amortissements comptables des installations) à + 8.587 €, ce qui représente le premier exercice bénéficiaire après seulement 2 années complètes d'activité (2011 et 2012 ayant été déficitaires de 12.529 € en cumul). Notre expert comptable fait d'ailleurs remarquer que c'est plutôt rare en la matière d'être aussi rapidement en positif...



Toiture photovoltaïque du Skate Parc à Briançon.

En charges, il y a bien sûr les locations des toitures qui se font sous forme de redevances aux propriétaires sur la base de 5% de l'énergie produite (exception faite pour le toit de la nouvelle mairie de Puy Saint André qui est à 8%), ce qui représente environ 4.650 € pour l'année 2013.

Ces locations ont une durée de 20 ans au-delà de laquelle l'installation photovoltaïque devient la propriété du bailleur qui en a alors aussi la charge de maintenance.

Assemblée Générale 2014 des Actionnaires

Notez bien sur vos agendas ce rendez-vous important :
l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires aura lieu le

Mercredi 4 juin 2014 à 18:00

à la Mairie de PUY SAINT ANDRÉ

La convocation vous sera adressée en temps utile

La seve à la source, lettre éditée 2 fois par an à dates variables par la S.E.M.L. S.E.V.E.
Siège social : 05100 Mairie de PUY SAINT ANDRÉ - courriel : jean-luc.dumay@edsb.fr
Téléphone : 04.92.21.51.61 - Responsable de la publication : Pierre LEROY - Rédaction :
Jacky HOUDOIN - Crédit photos : S.E.M.L. S.E.V.E. - Création graphique : www.comavelo.com